

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 938f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine



2009 : année de la célébration du 60^e anniversaire du Conseil de l'Europe

Déclaration du Ministre espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération, Miguel Ángel Moratinos, Président du Comité des Ministres, de Lluís Maria De Puig, Président de l'Assemblée parlementaire, et de Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion du lancement de la célébration en 2009 du 60^e anniversaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 29.12.2008 - « Le Conseil de l'Europe a été créé il y a soixante ans en vue de réaliser une union plus étroite entre ses membres. Son principal objectif consiste à sauvegarder et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. L'année 2009 qui s'annonce offrira l'occasion de commémorer cet anniversaire et de se tourner vers l'avenir et les défis qui l'accompagnent.

Nous sommes fiers que cette Organisation, qui réunit 47 Etats membres, ait défendu et promu les droits de l'homme et les libertés fondamentales depuis six décennies. Sa réalisation la plus importante demeure la Convention européenne des droits de l'homme, à laquelle est associé un mécanisme de contrôle sans équivalent, la Cour européenne des droits de l'homme, qui garantit les libertés et les droits fondamentaux de 800 millions d'Européens et fête également cette année son 50^e anniversaire.

Le Conseil de l'Europe a apporté une contribution cruciale à la démocratisation de l'ensemble de l'Europe, notamment grâce à son activité normative, aux conseils qu'il dispense en matière constitutionnelle et à son suivi des élections.

Il a défendu et développé l'Etat de droit par le biais de plus de 200 conventions élaborées par ses Etats membres dans un processus de coopération, ainsi que par le soutien qu'il accorde à l'indépendance et à l'efficacité de la justice au sein des Etats membres et la lutte qu'il mène contre des phénomènes tels que la corruption, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent. L'Organisation relève sans cesse de nouveaux défis.

L'année 2009 sera l'occasion de nombreux événements organisés pour commémorer cet important anniversaire. La 119^e session du Comité des Ministres, qui réunira les ministres des Affaires étrangères des Etats membres à Madrid le 12 mai, en sera l'un des points d'orgue.

A la veille de cette année du 60^e anniversaire, nous souhaitons souligner le rôle essentiel que le Conseil de l'Europe continuera à jouer à l'avenir, puisque les valeurs et les principes pour la défense et la promotion desquelles il a été créé ne sauraient encore être considérés comme pleinement garantis sur notre continent. Nous espérons que 2009 s'accompagnera d'avancées majeures en faveur de ces valeurs en Europe et au-delà et nous avons toute confiance dans la capacité du Conseil de l'Europe à contribuer de manière décisive à cet objectif, grâce aux valeurs et aux qualités qui sont les siennes. »

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.